

« BEN LADEN A ÉTÉ TUÉ : 'JUSTICE EST FAITE' ? »

INTERVIEW DE ERIC DAVID PAR WILLIAM BOURTON, PUBLIÉ DANS LA RUBRIQUE « POLÉMIQUES », IN *LE SOIR*, 4 MAI 2011.

"Justice est faite", a lancé le président américain, Barack Obama. Comment avez-vous réagi à cette affirmation ?

- Je peux comprendre une réaction spontanée de ce genre eu égard à la gravité des divers attentats reprochés à Ben Laden, en particulier ceux du 11 septembre 2001, mais je trouve une telle formule inacceptable dans la bouche d'un homme politique tel que le président des E.-U. qui est supposé connaître le sens et la puissance des mots. La justice ne se fait pas au bout du canon d'une arme à feu. Elle se fait au terme d'un procès mené selon les règles de l'état de droit. L'émotion peut expliquer cette réaction à chaud, elle ne la justifie pas pour autant.

Le fait qu'Al Qaïda ait tué des milliers d'innocents de par le monde change-t-il quelque chose à votre appréciation sur ce qui s'est passé lundi ?

- J'ignore les circonstances de la mort de Ben Laden ; au plan du droit international, je suppose que l'action américaine sur le sol pakistanais était autorisée par le Pakistan ; il n'y avait donc pas de violation de la souveraineté de cet Etat comme certains l'ont prétendu. En ce qui concerne la mort elle-même de Ben Laden, je suppose que le commando a voulu l'arrêter et qu'il s'est défendu par les armes. Si c'est le cas, si le commando a dû recourir aux armes pour l'arrêter, si sa mort n'était pas le but de l'opération – ce que j'espère, sinon il s'agirait d'un attentat ciblé ou d'une exécution extrajudiciaire totalement illégale –, donc, si cette mort apparaît comme un dommage inévitable, je la regrette néanmoins, d'abord, en raison de mes opinions favorables à la non-violence, ensuite, en raison du fantastique impact médiatique, pédagogique et moral que le procès d'un homme tel que Ben Laden eût pu avoir sur l'opinion publique, enfin, en raison de la fonction d'un tel procès dans le cadre de l'Histoire du monde.

Au-delà des circonstances de la mort de Ben Laden (peut-être n'a-t-il pas voulu se rendre ?...), dans un cas comme celui-là, la fin peut-elle justifier (tous) les moyens ?

- La fin ne justifie évidemment pas tous les moyens et je dirais comme Socrate à Criton, « une injustice ne justifie pas une autre injustice ». Cela étant, si le commando a tenté d'obtenir la reddition de Ben Laden sans recourir à la violence et si sa mort résulte d'un échange de coups de feu, c'était peut-être une conséquence inéluctable de la situation et elle n'était pas illégale. Encore faut-il voir si l'on a vraiment essayé, d'abord, d'obtenir son arrestation conformément aux règles en vigueur dans tout Etat de droit.

Juridiquement, un cas comme celui de Saddam Hussein (exécuté après avoir été jugé dans son pays) est-il différent de celui d'un Oussama Ben Laden ?

- Oui puisque Saddam Hussein a été jugé ; il est vrai que ce procès ne pas semble avoir respecté les droits de la défense, comme l'ont noté certaines ONG (*Human Rights Watch*, je crois) ; ce qui est clair, c'est que l'exécution de Saddam Hussein quelque 3 jours après le verdict était illégale car les Conventions de Genève de 1949, applicables en l'espèce, exigent l'écoulement d'un délai de 6 mois avant l'exécution. Ce délai n'a pas été respecté.